

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL DU 30 AOÛT 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trente août à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation de Monsieur OTLINGHAUS Pascal, Maire.

La séance a été publique.

**Etaient présents :** MM. CHAVENTRE Cyril, DAUNY Laura, DUCREUX Agnès, DURASSIER Marie-Noëlle, EGELS Aurore, ENG Charles, LENOBLE Vincent, MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc, MOLINES Emmanuelle, OTLINGHAUS Pascal, REFAUVELET Gérard, SORIA Denis

**Absents excusés :** Mmes HENRY Christine pouvoir à EGELS Aurore, PEROUX Claire pouvoir à SORIA Denis

**Secrétaire de séance :** Mme DAUNY Laura

**Date de convocation :** 25 août 2022

**Date d'affichage :** 25 août 2022

### **EMBAUCHE D'UN AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL DES ESPACES VERTS ET ESPACES PUBLICS EN CDD POUR SIX MOIS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, la création d'un poste d'agent technique territorial des espaces verts et espaces publics, en CDD de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 afin d'aider notre agent technique en poste actuellement, dans les divers travaux d'entretien de la commune.

Un conseiller municipal demande à Monsieur le Maire s'il a un candidat potentiel pour ce poste. Monsieur le Maire confirme, comme lors de la précédente commission « espaces verts et environnement » que le profil d'un administré, inscrit à pole emploi, pouvait correspondre à ce poste.

Ce sont suivis alors des débats entre conseillers municipaux autour cet administré. Les propos dits ne seront pas relatés dans ce procès-verbal car concernant la sphère privée de cet administré.

Monsieur SORIA présente le coût de l'embauche envisagée :

- Salaire : 8930 € auxquels s'ajoutent 45% de charges patronales, qui seraient prises en charge dans le cadre d'un contrat « aidé », subventionné à 45%.

Monsieur SORIA précise que la subvention de 45% apparaîtra sur le budget 2023, la subvention étant versée à la fin du contrat.

Monsieur CHAVENTRE demande s'il ne serait pas plus judicieux de faire appel à une entreprise, vis-à-vis de la charge de travail à effectuer, de la sécurité à assurer (travail sur échafaudage) et du budget global.

Il est alors proposé par Monsieur LENOBLE et Madame DURASSIER, avant de procéder à toute création de poste, de : quantifier précisément la charge de travail à effectuer, chiffrer l'achat du matériel nécessaire au travail de deux personnes (matériel neuf en doublon, camion-

bonne, temps passé à l'évacuation des déchets en déchetterie...), faire réaliser des devis comparatifs à des entreprises spécialisées.

Mme HENRY intervient en visio pour proposer de prévoir un budget pour les travaux les plus urgents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à quatre voix « pour ». Monsieur le Maire prononce alors immédiatement le REJET de la délibération.

## **DECISION DE MODIFICATION DU BUDGET 2022 DE LA COMMUNE**

Mr SORIA présente une modification du budget 2022 afin de pouvoir faire face aux augmentations des tarifs des énergies (électricité, gaz et carburant), et également financer la création du poste d'agent technique territorial des espaces verts et espaces publics.

Décision modificative :

Dépense :	Chapitre 011 Article 60611 eau	+ 1.000 €
	Chapitre 011 Article 60612 énergie électricité	+ 8.000 €
	Chapitre 011 Article 60622 carburants	+ 1.500 €
	Chapitre 011 Article 6238 relations pub diverses	+ 8.000 €
	Chapitre 011 Article 615221 bâtiments publics	- 5.000 €
	Chapitre 011 Article 615231 voiries	- 5.000 €
	Chapitre 011 Article 6156 maintenance	- 3.000 €
	Chapitre 012 Article 6411 personnel titulaire	+ 3.130 €
	Chapitre 012 Article 6413 personnel non titulaire	+ 8.930 €
	Chapitre 012 Article 6451 cotisations URSSAF	+ 1.970 €
	Chapitre 012 Article 6453 cotisations aux caisses	+ 1.460 €
	Chapitre 012 Article 6454 cotisations pôle emploi	+ 50 €
	Chapitre 012 Article 6455 cotisations prévoyance	+ 550 €
	Chapitre 068 Article 6817 loyers impayés	- 15.362 €
	Chapitre 065 Article 6542 Créances éteintes	+ 15.362 €
	<b>TOTAL</b>	<b>5.590 €</b>
Recette :	Chapitre 074 Article 744 FCTVA Fonctionnement	+ 1.368,54 €
	Chapitre 074 Article 74718 Autres Pôle emploi	+ 2.200 €
	Chapitre 077 Article 7788 Autres produits excédentaires	+ 2.021,46 €
	<b>TOTAL</b>	<b>5.590 €</b>

Le Budget primitif 2022 de la commune s'équilibrant en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 526.616,67 €

La délibération concernant la création de poste d'agent technique espaces verts étant rejetée, Monsieur le Maire décide de reporter cette délibération au prochain conseil municipal du 06/09/2022.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mr LENOBLE revient sur la dernière réunion de la commission Sport, Loisirs et Culture : suite au désistement du groupe « ProQuartet » prévu pour le concert d'ouverture des Journées du Patrimoine à l'église Saint-Martin le 17/09 un pianiste et un guitariste ont été démarchés afin d'assurer une prestation, le choix du musicien est laissé aux membres du Conseil et sera débattu le 06/09/2022.

Une enveloppe de 200€ avait été allouée à cela par la commission Loisirs et Culture mais le montant doit être revu à la hausse pour financer l'ensemble du tarif du musicien choisi (cachet de 200€ net + charges sociales).

La séance est levée.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

DAUNY LAURA

Pascal OTLINGHAUS